



Police

ZP 5297

Zone de Police ARLON-ATTERT-HABAY-
MARTELANGE

COLLEGE DE POLICE

Rue Joseph Netzer, 23

6700 ARLON

☎ 063/608.502

Séance du Conseil de police du 25-09-23

Liste des décisions prises par le Conseil de police en séance publique :

1. Le Conseil de police approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19-06-2023.
2. Le conseil de police prend connaissance du contrôle de la situation de la caisse réalisé par le Commissaire d'Arrondissement de la Province de Luxembourg pour la période du 01-01-2023 au 31-05-2023.
3. Le Conseil de police décide à l'unanimité, de procéder à la vente d'un chien de patrouille pour un montant de 2.000€ TVAC à la zone de police Centre Ardenne (ZP5301).
4. Le Conseil de police décide à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition de matériel divers dans le cadre du projet « Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles d'Arlon » pour un montant global approximatif de 15.000 euros HTVA, montant entièrement subventionné par l'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes. Ce matériel sera acquis par la ZP5297 via le marché FORCMS-MM-129 pour le mobilier de bureau et via le marché FOREM-MPF 200-241 pour le matériel informatique. Pour le système d'enregistrement vidéo-filmé, ZP5297 procédera à la réalisation d'un marché de faible montant. Le montant nécessaire à ces acquisitions est repris au budget extraordinaire sous les articles 330/741-51 (achat de mobilier de bureau) et 330/742-53 (achat de matériel informatique).
5. Le Conseil de police décide à l'unanimité, d'autoriser la vente d'équipements professionnels déclassés. Le Conseil autorise la ZP5297 à procéder à la conclusion d'un marché de service d'une durée de 4 ans via la procédure négociée sans publication préalable et approuve le cahier spécial des charges tel que proposé.
6. Le Conseil de police marque son accord à l'unanimité, pour octroyer 1.000€ de subsides à l'ASBL l'Amicale – Police d'ARLON dans le cadre des activités qu'elle organise pour les membres du personnel de la ZP5297.
7. Le Conseil de police décide à l'unanimité, de ne pas déclarer le mandat de Chef de corps de la ZP5297 vacant pour l'instant en tenant compte notamment du projet de la Ministre de l'Intérieur de réduire drastiquement le nombre de zone de police et des potentielles réformes du paysage policier.

La présente liste descriptive peut être consultée sur rendez-vous auprès de la secrétaire de zone de police du 29-09-23 au 31-10-23.

Par le Collège de police, le 28-09-23

Aline BLERET
Secrétaire de zone
ZP ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE

Vincent MAGNUS
Président du Collège de Police
ZP ARLON-ATTERT-HABAY-MARTELANGE